

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017 - 2018

MASTER STAPS Spécialité SCIENCES DU MOUVEMENT HUMAIN (SMH)

Université de rattachement : Université de Montpellier / UFR STAPS

Responsables Pédagogiques : Stéphane PERREY (Montpellier) & Patrick DECHERCHI (Marseille)

L'objectif principal de la spécialité « *Sciences du Mouvement Humain* » (SMH) est de proposer une formation à la recherche et par la recherche centrée sur une thématique unique : le mouvement humain et ses déterminants nerveux, physiologiques, mécaniques, comportementaux, cognitifs et sociétaux. Il s'adresse aux étudiants en STAPS mais aussi à ceux issus de différentes filières scientifiques et des écoles d'ingénieurs. Il est ouvert également aux médecins et aux étudiants ayant une formation en santé et qui s'intéressent à la recherche dans le domaine du mouvement humain normal ou pathologique (chirurgiens de toutes spécialités confondues, médecins de médecine physique et de réadaptation, médecins du sport, kinésithérapeutes, ostéopathes, rhumatologues, vétérinaires, odontologistes, psychomotriciens, psychiatres).

1 – Contenus de la formation

PARCOURS	RESPONSABLES
1 - Apprentissage, Biomécanique et Contrôle du Mouvement (ABCM).	Pr Jean-Jacques TEMPRADO (Aix-Marseille Université) Dr Julien LAGARDE (Université de Montpellier)
2 - Physiologie de l'Exercice (PE)	Pr Stéphane PERREY (Université de Montpellier) Pr Jean Benoit MORIN (Université de Nice)
3 - Interactions, Psycho-Sociales et Mouvement Humain (IPSMH)	Pr Christophe GERNIGON (Université de Montpellier) Pr Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE (Université de Nice)

Les enseignements se déroulent en 3 phases :

Phase 1

- UE9 - Tronc commun (28 h)
- UE10 - Enseignements de méthodologie (60 h)

Phase 2

- UE11 - Enseignements de spécialisation (84 h)

Phase 3

- UE12 - Stage en laboratoire agréé donnant lieu à la soutenance d'un mémoire (700 h)

2 – Modalités de recrutement

L'autorisation d'inscription est délivrée par la Commission d'admission du Conseil du Master après examen détaillé des dossiers de candidature. L'inscription implique des pré-requis fondamentaux et méthodologiques de la recherche et le choix d'un parcours de spécialisation (ABCM, PE, IPSMH). Par ailleurs, les étudiants, par leur inscription, prennent l'engagement de réaliser un stage de recherche sous la responsabilité d'une personne Habilitée à Diriger des Recherches (HDR) dans un laboratoire adossé à la formation (voir liste ci-jointe).

3 – Candidatures

Les dossiers de candidature devront être adressés avant le **vendredi 9 juin 2017** (cachet de la poste faisant foi) à :

UFR STAPS
Gestion M2SMH-Doctorants
700 Avenue du Pic St Loup
34090 Montpellier

4 – Commissions d'admission

- La Commission d'admission 2017-2018 se déroulera le **21 juin 2017**. Une deuxième session pourra éventuellement avoir lieu au mois de Septembre à une date restant à préciser.
- Les résultats de la commission vous seront adressés uniquement par courriel.

Critères d'admission

- Etudiants STAPS ou autres filières Universitaires : mention minimale « Assez Bien » pour l'ensemble des semestres du Master 1 exigée et/ou avec une attention particulière aux notes du mémoire et des enseignements scientifiques du champ d'appartenance.
- Médecins et Internes en Médecine : une dispense de Master 1 est possible, sous réserve de son acceptation par le Conseil du Master SMH.
- Elèves ingénieurs : avis motivé du Directeur des Etudes de leur école, qui sera soumis au Conseil du Master SMH.
- Personnes issues de formation professionnelle (paramédicale, Master professionnel STAPS etc..) : indépendamment d'une demande d'acquis professionnel, il est exigé une validation d'Unités d'Enseignement de méthodologie de la recherche de niveau Master 1.

5 – Composition du dossier de candidature

- La fiche de candidature
- Un curriculum vitæ
- Une copie de l'attestation de réussite **et** le relevé de notes de Master-1
- Diplôme de Maîtrise ou autres
- Programme des enseignements (uniquement pour les étudiants hors universités co-habilitées¹). Plus généralement, tout document permettant à la commission d'admission de juger de la compatibilité de votre formation avec le Master 2 SMH.
- Le pré-projet de recherche signé.

Les élèves ingénieurs doivent fournir un avis motivé de leur Directeur des Etudes de leur Ecole qui sera ensuite examiné par le Conseil du Master.

Les personnes issues de formation professionnelle (paramédicale, Master professionnel STAPS, ...) doivent fournir une attestation de validation au préalable d'Unités d'Enseignement de méthodologie de la recherche de niveau Master-1.

¹ Les universités co-habilitées sont : Toulon, Marseille, Montpellier, Avignon, Nice.

6 – Statuts Particuliers (Salarié / Sportif de Haut-Niveau)

Il n'est plus possible d'obtenir d'aménagement d'études pour le Master 2 SMH

7 – Contacts et renseignements

Pr. Stephane PERREY

Olivier ROUX
UFR STAPS Montpellier
700, avenue du Pic St Loup
34090 – MONTPELLIER Cedex 5
☎ : 04 11 75 90 80
Fax : 04 11 75 90 24
@mail : olivier.roux1@umontpellier.fr

Pr. Patrick DECHERCHI

Nathalie ROUSTAN
Faculté des Sciences du Sport
Case Postale 910
163, Avenue de Luminy
13288 – MARSEILLE Cedex 9
☎ : 04 91 17 04 36
Fax : 04 91 17 04 15
@mail : nathalie.roustan@univ-amu.fr